Lyxor STOXX Europe 600 Media UCITS ETF - Acc

REPORTING

Communication Publicitaire

29/02/2024

ACTION ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **62,42 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **29/02/2024**
Actif géré : **7,69 (millions EUR)**
Code ISIN : **LU1834988195**
Type de Réplication : **Synthétique**
Indice de référence :
100% STOXX EUROPE 600 MEDIA (CAPPED)
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Enveloppe fiscale : **Eligible au PEA**
Date de la première VL : **17/08/2006**
VL de lancement : **22,19 (EUR)**

Objectif d'investissement

Le Lyxor STOXX Europe 600 Media UCITS ETF - Acc est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence STOXX Europe 600 Media Net Return EUR.

Indicateur de risque *(Source : Fund Admin)*

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

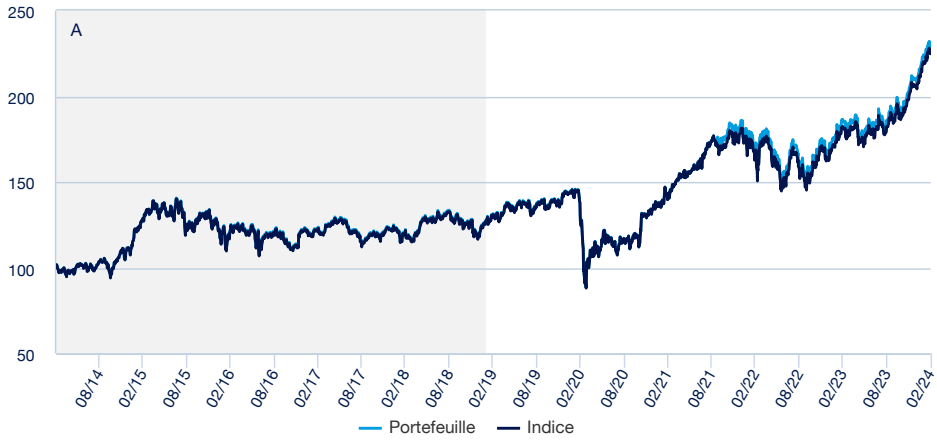
Il est important que les investisseurs potentiels évaluent les risques décrits ci-dessous et dans le prospectus du fonds, disponible sur www.amundietf.com

- RISQUE EN CAPITAL : Les ETF sont des instruments de réplication : leur profil de risque est similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice sous-jacent. Le capital des investisseurs est entièrement risqué et il se peut que ces derniers ne récupèrent pas le montant initialement investi.
- RISQUE DE REPLICATION : Les objectifs du fonds peuvent ne pas être atteints si des événements inattendus surviennent sur les marchés sous-jacents et ont un impact sur le calcul de l'indice et l'efficacité de la réplication du fonds.
- RISQUE DU SOUS-JACENT : L'Indice sous-jacent d'un ETF Amundi peut être complexe et volatile. Dans le cas des investissements en matières premières, l'Indice sous-jacent est calculé par rapport aux contrats futures sur matières premières, ce qui expose l'investisseur à un risque de liquidité lié aux coûts, par exemple de portage et de transport. Les ETF exposés aux Marchés émergents comportent un risque de perte potentielle plus élevé que ceux qui investissent dans les Marchés développés, car ils sont exposés à de nombreux risques imprévisibles inhérents à ces marchés.
- RISQUE DE CHANGE : Les ETF peuvent être exposés au risque de change s'ils sont libellés dans une devise différente de celle de l'Indice sous-jacent qu'ils répliquent. Cela signifie que les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur les rendements.
- RISQUE DE LIQUIDITE : La liquidité est fournie par des teneurs de marché enregistrés sur les bourses où les ETF sont cotés. La liquidité sur les bourses peut être limitée du fait d'une suspension du marché sous-jacent représenté par l'Indice sous-jacent suivi par l'ETF, d'une erreur des systèmes de l'une des bourses concernées, des teneurs de marché, ou d'une situation ou d'un événement exceptionnel(le).

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions."

Performances (Source : Fund Admin) - *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



A : Until 31/01/2019, the performance of the Fund indicated corresponds to that of the funds LYXOR STOXX EUROPE 600 MEDIA UCITS ETF (the Absorbed fund). The latter was absorbed by the Fund on 31/01/2019.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	29/12/2023	31/01/2024	30/11/2023	28/02/2023	26/02/2021	28/02/2019	28/02/2014
Portefeuille	9,58%	3,54%	14,01%	24,58%	65,17%	75,40%	125,46%
Indice	9,67%	3,57%	14,15%	25,18%	62,36%	73,04%	121,55%
Ecart	-0,09%	-0,03%	-0,14%	-0,60%	2,81%	2,36%	3,91%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	26,69%	-10,37%	37,39%	-6,09%	19,53%	-1,72%	0,02%	-4,75%	15,16%	10,34%
Indice	27,30%	-10,25%	34,18%	-5,88%	19,72%	-1,66%	0,06%	-4,96%	14,82%	10,35%
Ecart	-0,61%	-0,12%	3,21%	-0,20%	-0,19%	-0,06%	-0,04%	0,21%	0,35%	-0,01%

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin) *

	1 an	3 ans
Volatilité du portefeuille	13,36%	15,06%
Volatilité de l'indice	13,35%	15,08%
Tracking Error ex-post	0,04%	1,43%
Ratio de sharpe	1,63	1,15

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.
La Tracking Error représente la volatilité annualisée des différences de performance entre l'ETF et l'indice de référence

** Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile.* ***Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir****. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier…). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.*

Lyxor STOXX Europe 600 Media UCITS ETF - Acc

ACTION

REPORTING
Communication Publicitaire
29/02/2024

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

Les STOXX Europe Supersectors sont des indices dérivés du STOXX 600, qui comprend les 600 plus grandes capitalisations d'Europe en terme de capital flottant. Les STOXX Europe Supersectors sont composés des plus grandes compagnies européennes de chacun des 18 Supersectors tels qu'ils sont définis par la classification ICB (Industry Classification Benchmark). La méthodologie de l'indice est disponible sur www.stoxx.com

Caractéristiques (Source : Amundi)

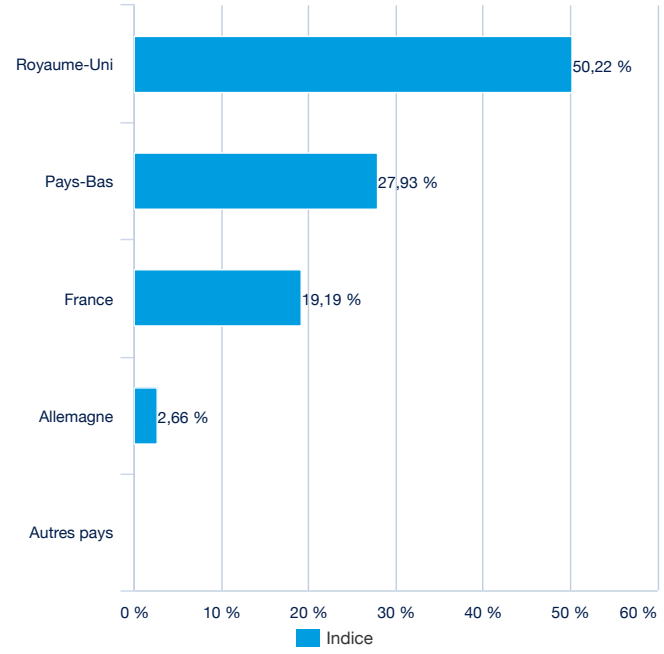
Classe d'actif : **Action**
Exposition : **Europe**

Nombre de valeurs : **10**

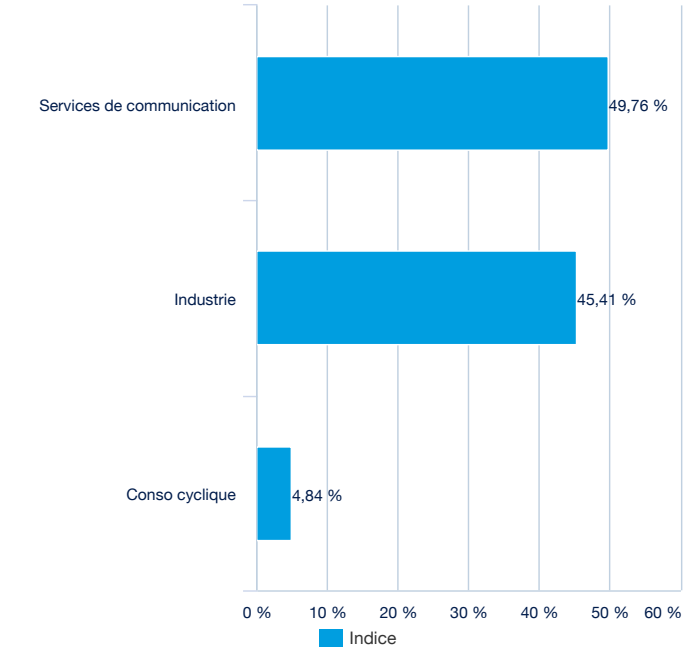
Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
RELX PLC	30,16%
WOLTERS KLUWER	15,25%
PUBLICIS GROUPE SA	14,59%
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	12,68%
INFORMA PLC	8,14%
WPP PLC	5,60%
PEARSON PLC	4,84%
VIVENDI SE	4,61%
CTS EVENTIM	2,66%
ITV PLC	1,49%
Total	**100%**

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)



Lyxor STOXX Europe 600 Media UCITS ETF - Acc

REPORTING

Communication Publicitaire
29/02/2024

ACTION ■

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Nyse Euronext Paris	9:00 - 17:30	EUR	MDA	MDA FP	LYXMDAIV	MDA.PA	LYXMDAIV
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	MDA	LMDA GY	LYXMDAIV	LMDA.DE	LYXMDAIV
Borsa Italiana	9:00 - 17:30	EUR	MDA	MDA IM	LYXMDAIV	MDA.MI	LYXMDAIV

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Asset Management
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	DELOITTE S.A., LUXEMBOURG
Date de création de la classe	31/01/2019
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1834988195
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,30% (prélevés) - 26/09/2022
Frais d'entrée (maximum)	0,03%
Frais de sortie (maximum)	0,03%
Clôture fiscale	Octobre

Fournisseurs d'indices

STOXX et ses concédants de licence (les « Concédants ») n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice Lyxor STOXX Europe 600 et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec ce compartiment.

STOXX et ses concédants :

- Ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les actions du Compartiment qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir ;
- Ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne ce compartiment ou quelque autre titre que ce soit ;
- Ne peuvent être tenus pour responsables ni débiteurs d'une quelconque obligation au titre de l'émission, du nombre ou du prix des actions du Compartiment, et ne prendront aucune décision à cet égard ;
- N'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment ;
- Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Compartiment ou de ses détenteurs d'actions pour déterminer, composer ou calculer l'Indice.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au compartiment. Plus particulièrement, STOXX et ses concédants n'accordent aucune garantie de quelque sorte que ce soit, expresse ou implicite, concernant :

- Les résultats devant être obtenus par le compartiment, le détenteur d'actions du Compartiment ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'Indice et des données incluses dans l'indice Lyxor STOXX Europe 600 ;
- L'exactitude ou l'exhaustivité de l'Indice et des données qu'il contient ;
- La négociabilité de l'Indice et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière.

STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'Indice ou les données qu'il contient. En aucun cas STOXX ne sera tenu pour responsable d'une perte économique, quelle qu'elle soit, y compris toute perte indirecte, même si STOXX a connaissance d'un tel risque. Le contrat de licence entre la Société de gestion et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs d'actions du Compartiment ou d'autres tierces parties.

Avertissement

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.
Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.
Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.
Lyxor STOXX Europe 600 Media UCITS ETF est une SICAV de droit luxembourgeois inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectifs soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au titre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/EC).
Le produit est un compartiment de Lyxor STOXX Europe 600 Media UCITS ETF qui a obtenu l'agrément de la CSSF et a fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en vu de sa commercialisation sur le territoire français.
Amundi Asset Management (« Amundi AM ») recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur du produit (DICI).
Le DICI en langue française, ainsi que le prospectus en langue anglaise, peuvent être obtenus gratuitement sur info@amundietf.com
L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le prospectus n'est disponible qu'en version anglaise.
Le produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.Les parts ou actions de l'OPCVM coté («UCITS ETF») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente.La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est mentionnée sur le site www.amundietf.com.
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloombergdu produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit.Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de l'indice. Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Amundi Asset Management (« Amundi AM »). Amundi AM n'assumera une quelconque responsabilité à ce titre. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Amundi AM n'assume aucune responsabilité à cet égard.
Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.
LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRODUIT QUI Y EST DECRIT NE SERA PAS ENREGISTRE ENVERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE PEUT ETRE NI OFFERT, NI CEDE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SANS AVOIR ETEPREALABLEMENT ENREGISTRE OU EXEMPTE D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT.